

REGLEMENT

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES SENIORS ETE

Préambule

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Cette épreuve est qualificative pour le championnat régional organisé par la Ligue des Hauts-de-France

Championnat féminin : Division Qualificative au Championnat Régional 1 ^{ère} Division 2 ^{ème} Division 3 ^{ème} Division	Championnat masculin : Division Qualificative au Championnat Régional 1 ^{ère} Division 2 ^{ème} Division 3 ^{ème} Division 4 ^{ème} Division
---	---

2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors du Comité

En fonction des descentes du Championnat Régional et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par division, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission Seniors, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure. Le calendrier sera communiqué lors de la demande d'inscription des équipes et les dates des rencontres seront consultables sur le site de la Gestion Sportive de la FFT, à la sortie de la constitution du Championnat.

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC avant le 22/02/2026. La date limite de saisie des joueurs est le 24/04/2026 (après la sortie du classement mensuel du 07/04/2026) pour les messieurs et le 29/04/2026 pour les dames. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 43 €.

La confirmation d'inscription des équipes ainsi que la saisie de la liste officielle de vos joueurs, dont les 4 titulaires en DQCR et 3 titulaires dans les autres divisions, se font exclusivement en ligne sur ADOC.

A défaut de communication de cette liste, les joueurs participant à la première rencontre du championnat deviendront automatiquement les joueurs titulaires sur la liste officielle de l'équipe.

b) Composition des équipes

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 4 simples, les 4 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1)

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe

Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au 4^{ème} joueur (pour la DQCR) ou 3^{ème} joueur (autres divisions) inscrit sur la fiche équipe.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut joueur

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ), JIFF et de nationalité étrangère par équipe, est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ maximum lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- 2 joueurs NvEQ maximum lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus
- 1 joueur JIFF minimum lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- 2 joueurs JIFF minimum lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus
- 1 joueur licence Etranger maximum par équipe le jour de la rencontre

b) Délai de qualification

Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de la 1^{ère} journée du championnat.

Un joueur pourra participer à l'épreuve à la condition qu'il soit inscrit sur la fiche équipe des **4 joueurs pour la DQCR ou des 3 joueurs pour les autres divisions** 48h avant la première journée de championnat et licencié OU qu'il soit licencié la veille de la rencontre à laquelle il participe et que son classement soit égal ou inférieur au 4^{ème} titulaire pour la DQCR ou la 3^{ème} titulaire dans les autres divisions.

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour les joueurs 1^{ère} série, 2^{ème} série ou les joueurs 3^{ème} série de 13 ans et moins, le certificat de changement de club du joueur doit être adressé par le club d'accueil à la ligue pour le 20 octobre pour l'enregistrement du changement de club avant le 31 octobre. Toute transmission entre le 20 et le 31 octobre est effectuée aux risques et périls du club qui n'est pas assuré de son traitement en temps utile par la Ligue.

Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent à 09h00 le dimanche ou jour férié pour les dames et les messieurs. Elles peuvent également se dérouler le samedi après-midi. Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

Concernant la Division 3 Dames et la division 4 Messieurs, les rencontres se déroulent le samedi à 14h suivant le calendrier mis en ligne dans TEN'UP.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la **feuille de match sur papier** avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées sur des courts couverts lors du championnat hiver et découverts lors du championnat été.

La mise à disposition de 2 terrains est obligatoire pour toutes les rencontres comportant 4 parties ou plus. En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ai qu'un court de repli.

Le club visité doit prévenir impérativement 3 semaines avant la rencontre le club adverse s'il a 2 terrains extérieurs de surface différente ou, s'il n'a qu'un terrain extérieur, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

En DQCR, les rencontres se jouent en 4 simples et 2 doubles dans l'ordre suivant :

S4 – S2 – S3 – S1 / D2 – D1.

Dans les autres divisions, les rencontres se jouent en 3 simples et 1 double dans l'ordre suivant : S3 – S2 – S1 / D1.

Toutes les parties de simple sont jouées au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif à 6 partout dans chaque manche (Format 1).

Toutes les parties de double sont jouées avec application du point décisif à 40A pour les 2 premières manches et remplacement de la 3ème manche par un super jeu décisif en 10 points (Format 4).

Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du 4^{ème} joueur (pour la DQCR) ou 3^{ème} joueur (autres divisions) inscrit sur la fiche équipe. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs **au sein** de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

Le classement des joueurs à prendre en compte est toujours celui à la date de la rencontre. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Le club visité en informera la commission ou le Président de la commission Seniors.

La seule raison d'un report d'une rencontre doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission Seniors. En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le report doit être joué avant la dernière journée de championnat.

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

Une équipe disqualifiée 2 fois ou ayant fait 2 fois forfait ou étant disqualifiée 1 fois et ayant fait forfait 1 fois, est automatiquement forfait général. Un forfait général entraîne une descente de 2 divisions pour l'équipe concernée.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans TEN'UP. Elle doit être impérativement effectuée dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

e) Classement final

A l'issue du championnat dans chacune des divisions l'équipe classée à la première place sera championne de l'Oise

7. Montée et Descente prévisionnelle :
Dames

DQCR	Montée	Equipes classées premières de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernières et avant dernières de chaque poule
Division 1	Montée	Equipes classées premières de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernières de chaque poule
Division 2	Montée	Equipes classées premières de chaque poule
	Descente	Equipes classées les sept dernières de chaque poule
Division 3	Montée	Equipes classées premières de chaque poule

Messieurs

DQCR	Montée	Equipes classées premières de chaque poule et la meilleure deuxième
	Descente	Equipes classées dernières et avant dernières de chaque poule
Division 1	Montée	Equipes classées premières de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernières de chaque poule
Division 2	Montée	Equipes classées premières de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernières de chaque poule
Division 3	Montée	Equipes classées premières de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernières de chaque poule
Division 4	Montée	Equipes classées premières de chaque poule